

**CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI**  
**DELIBERATION N° 2024-25-03-07**

**Date de convocation : 12 mars 2024**  
**Date d'affichage : 27 mars 2024**

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024 - EMAJ**

Nombre d'élus : 27  
Présents : 24  
Représentés : 2  
Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 24**

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Marie-Hélène HUCHET, Roch DOSSOU, Jean-François VAQUIERI, Salvador-Jean LUDENA, Jérôme DUVERNOY, Cyrille FREMINET, Frédéric RAVEAU, Audrey de FORNEL, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Sylvvy HAUFF, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAME

**Absents ayant donné pouvoir : 2**

Armelle LUCAS de PESLOUAN a donné pouvoir à Guy TURQUET de BEAUREGARD

André BLUZE a donné pouvoir à Catherine DOTTARELLI

**Absent : 1**

Jean-Michel RAGUENES

**Secrétaires de séance :**

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

**Quorum : 14**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU la loi n°2000-231 du 12 avril 2000, article 10 ;

VU le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques fixant le montant à 23 000 € ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L1611-4 ;

VU la délibération du 25 mars 2024 portant attribution des subventions 2024 aux associations ;

VU l'avis de la Commission Sports et Jeunesse réunie les 2 et 28 février 2023 ;

CONSIDÉRANT l'objet de l'association E-Maj et l'intérêt des actions menées auprès de la jeunesse pour la commune ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens telle qu'annexée la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
A Noisy-le-Roi, le 25 mars 2024

Le Maire  
Marc TOURELLE

Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi  
Certifie le caractère exécutoire de la présente

